



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2026- 41 -CM

SEANCE DU TROIS VINGT JUIN DEUX MILLE VINGT SIX

→ *L'ordre du jour a débuté à 18h35.*

PRESENTS :

Mesdames, Sylvie ASENJO VANUCCINI, Sophie BILLECI, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.

Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, Ozkan KIZILDAG, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Jean-Michel OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.

ABSENTS EXCUSES :

- *Madame Maryline BRU est absente, elle donne son pouvoir à Monsieur Roger PURROY.*
- *Madame Karen DOSSETTO est absente, elle donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES.*
- *Madame Hélène FRANCESCHI est absente, elle donne son pouvoir à Monsieur Robert FHAL.*
- *Monsieur John LANNE est absent, il donne son pouvoir à Madame Aurélie POTIER DORCHY.*

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Hélène VARRE a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 20h38.*

Objet : Règlement du Concours de décorations de Noël 2026

Annexe : Règlement de concours de décorations de Noël 2026

Madame Hélène VARRE rapporte :

Le Conseil Municipal Jeunes d'Ensues-la-Redonne souhaite mettre en place un concours de décorations de Noël pour les habitants de la commune pendant la période du 7 au 18 décembre 2026.

Ce dernier s'adressera à deux catégories qui devront être visibles depuis la rue, 1e catégorie : maisons et jardins et 2e catégorie : fenêtres et balcons.

Un jury du concours, composé de 12 élus du Conseil Municipal des Jeunes et de 2 membres du Conseil Municipal, appréciera les efforts réalisés par les participants selon des critères de décorations, d'esthétisme, de diversité, de matériaux utilisés et d'inventivité.

Les récompenses seront attribuées à l'occasion d'une cérémonie prévue en janvier 2027.

Entendu l'exposé du rapporteur :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la proposition de règlement du jeu de concours de décorations de Noël organisé par la commune sous l'impulsion de son Conseil Municipal des Jeunes

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission n°1 « Education, Petite Enfance, Jeunesse et Transports scolaires » du 1^{er} juin 2026

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le règlement du concours de décorations de Noël 2026 proposé par le Conseil Municipal des Jeunes

Le président de séance :

Maire

Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Hélène VARRE



Pour Noël, la commune d'Ensuès la Redonne va se parer de ses plus beaux habits.

Les maisons et appartements/balcons sont chaque année plus nombreuses à s'animer pour le plaisir des yeux.

C'est pour récompenser l'imagination des habitants que la Ville d'Ensuès la Redonne organise, sous l'impulsion de son Conseil Municipal des Jeunes, un concours de décorations de Noël.

Article 1 – Objet

Sous l'impulsion du Conseil Municipal des Jeunes, la ville d'Ensuès-la-Redonne organise dans le cadre des fêtes de fin d'année un concours sur le thème des décorations de Noël. Ce concours est gratuit et est ouvert à tout habitant la commune après inscription obligatoire. Il se déroulera du 7 au 18 décembre 2026.

Article 2 – Inscriptions

Les habitants désirant participer au concours s'inscrivent **obligatoirement** par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou le site Internet www.ensues.fr, via un formulaire en ligne.

Ce bulletin d'inscription devra être retourné en Mairie, avant le dimanche clôturant le marché de Noël de la commune.

Article 3 – Catégories

1^{ère} catégorie : maisons et jardins 2^{ème} catégorie : fenêtres et balcons

Il est à noter que les façades, jardins, balcons et fenêtres devront être visibles depuis la voie publique, de la tombée de la nuit jusqu'à 23h au plus tard (et en journée en cas de décorations non électriques).

Article 4 – Composition du Jury

Le jury du concours est composé de 12 élus du Conseil Municipal Jeunes et de 2 membres du Conseil Municipal Adulte. Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.

Article 6 – Critères d'appréciation

Lors de son passage, le jury appréciera les efforts réalisés par les participants avec des décorations (lumineuses ou non) en matière d'esthétique, de diversité du matériel utilisé et d'inventivité.

La notation sera fonction :

- de la densité et de l'importance de la décoration (20 points)
- de la répartition et de l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement (20 points)
- de l'harmonie et de la qualité des éclairages diurnes et nocturnes (20 points)
- du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments de décors) (10 points)

Article 7 – Passage du Jury

Le jury du concours notera toutes les décorations, afin d'attribuer les prix.

Les participants au concours devront illuminer et rendre visible leurs décorations, à minima les Mardis et Mercredis des deux dernières semaines scolaires de décembre, entre 17h00 et 21h00

Une carte sera constituée et mise en ligne pour que les habitants puissent aller sur place et visualiser les jardins et balcons des habitants participant au concours dès le lendemain du marché de Noël de la commune

Article 8 – Attribution des prix

Des prix, sous formes de lots, sont remis aux 3 participants les plus appréciés par le jury, et ce dans chaque catégorie. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours. Pour chacune des catégories :

1^{er} lot : un panier garni (produits de la commune) d'une valeur de 200€ + 2 places pour un spectacle proposé par la commune jusqu'à fin juin, dans la limite des places disponibles.

2^e lot : un panier garni (produits de la commune) d'une valeur de 150€ + 2 places pour un spectacle proposé par la commune jusqu'à fin juin, dans la limite des places disponibles.

3^e lot : un panier garni (produits de la commune) d'une valeur de 100€ + 2 places pour un spectacle proposé par la commune jusqu'à fin juin, dans la limite des places disponibles.

Article 9 – Résultats et remise des prix

Les récompenses seront attribuées à l'occasion d'une cérémonie en janvier 2027.

Article 10 – Utilisation des données personnelles et des photographies

Les informations des participants seront enregistrées et utilisées par la Ville d'Ensuès la Redonne pour mémoriser leur participation au concours et permettre de communiquer les résultats.

Le jury se réserve le droit de photographier et filmer les différentes décorations pour une exploitation éventuelle (presse, Magazine Empreintes, site Internet, lettre d'informations et réseaux sociaux...) et chaque participant autorise la Ville d'Ensuès la Redonne à les utiliser sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, notamment des droits d'auteur. Certains clichés pourront être projetés à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population.

L'accord du participant est acquis lors de son inscription.

Article 11 – Engagement des participants

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.



Bulletin d'inscription Concours décorations de Noël 2026



NOM :

Prénom :

Adresse :

(Etag) :

Visible de quelle rue ?

.....

Téléphone :

Mail :

Demande mon inscription pour le concours de décorations de Noël
dans la catégorie :

☐ 1^{ère} catégorie : maisons et jardins

☐ 2^{ème} catégorie : fenêtres et balcons

Précisions sur vos installations techniques :

.....
.....
.....
.....

et déclare accepter sans réserve le règlement de concours ainsi que
les décisions du Jury.

Ensuès la Redonne, le
Signature